

CES

Centre d'Économie de la Sorbonne  
UMR 8174

**Ségrégation sociale à l'Université : des disparités  
académiques sur la période 2006-2016**

Pierre COURTIoux, Tristan-Pierre MAURY, Johan SEUX

**2021.03**



# Ségrégation sociale à l'Université : des disparités académiques sur la période 2006-2016

## *Social segregation at French University: some geographical disparities during the 2006-2016 period*

Pierre COURTIoux

Paris School of Business et Centre d'Economie de la Sorbonne  
p.courtioux@psbedu.paris

Tristan-Pierre MAURY

EDHEC Business School  
Tristan-Pierre.Maury@edhec.edu

Johan SEUX

Centre d'Economie de la Sorbonne,  
Johan.Seux@etu.univ-paris1.fr

**Résumé :** Nous analysons la ségrégation sociale à l'Université en France sur la période 2006-2016. Sur la base de l'indice d'exposition normalisé, nous montrons qu'au niveau national, la ségrégation se fixe à des niveaux plus faibles que ceux mis en évidence par d'autres travaux pour l'enseignement secondaire et que contrairement à ce dernier les niveaux de ségrégation ne sont pas systématiquement plus élevés dans les académies d'Île-de-France ou dans celles liées à une grande agglomération (Lyon, Aix-Marseille, Lille). Nous montrons également que le niveau de ségrégation à l'Université baisse avec le niveau de diplôme au niveau national. Toutefois, cette tendance globale ne semble pas portée par l'ensemble des académies, mais plutôt par un nombre limité de grandes académies. Par ailleurs, nous montrons une très grande variabilité de la ségrégation au cours du cursus par académie, avec des académies peu ségréguées pour certains niveaux d'études et fortement pour d'autres.

**Abstract:** This article is the first quantitative and exhaustive analysis of social segregation in French universities. Over the period 2006-2016, we calculate the Normalized Exposure index of very advantaged and disadvantaged students for each French *académies* and levels of education (one-year degree, two-year degree, Bachelor and Master). At the national level, values of Normalized Exposure index reveal the existence of social segregation in French universities, although at lower levels than those highlighted by other articles on secondary education. The geographical analysis of segregation shows that the levels of segregation are not systematically higher in the Île-de-France's *académies* or in those linked to a large agglomeration (Lyon, Aix-Marseille, Lille) as it is the case for secondary school: the overall level of segregation depends little on the size of the *académie*. However, the level of social segregation proper to advantaged students is positively related to the share of students that come from other *académies*. Eventually, we study the levels of segregation by education level: there is a decrease in segregation between the one-year and two-year tertiary degrees, as well as between Bachelor and Master degrees at the national level. However, this overall trend does not seem to be carried by all *académies*, but only by a limited number. In addition, there is an important variability of segregation across education levels as far as one *académie* can be characterized by low level of segregation for certain education levels and important ones for others.

**Mots clés :** diversité régionale ; indice de ségrégation ; université.

**Keywords:** regional diversity; segregation index; university

**Classification JEL :** I23, I24, R5

La loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) modifie les conditions d'accès aux études universitaires. Cette loi prévoit notamment la mise en place du programme « Parcoursup » destiné à recueillir et gérer les vœux d'affectation des futurs étudiants de l'enseignement supérieur, afin de remplacer le système d'Admission Post-Bac (APB). En particulier, Parcoursup a pour objectif de mettre fin au tirage au sort à l'entrée de l'Université et d'accompagner de façon plus individualisée les futurs étudiants. Depuis son annonce, ce programme a été régulièrement critiqué en raison de ses effets potentiellement négatifs sur la « mixité sociale », c'est-à-dire sur la cohabitation dans les mêmes formations universitaires d'étudiants ayant des origines sociales différentes. Or, à ce stade, ce débat ne peut s'appuyer sur des éléments factuels et solides, faute de travaux sur cette question. Notre objectif dans cet article est de revenir sur la situation au sein de l'Université française avant la mise en place de cette loi et d'établir un état des lieux de la ségrégation sociale dans les différentes académies.

En France, l'accès au premier cycle universitaire repose sur un principe général de non-sélection. Dans ce cadre, on pourrait penser que la mixité sociale au sein du système universitaire français va de soi. Toutefois, même en l'absence de processus de sélection, des mécanismes ségrégatifs peuvent survenir en raison notamment de l'existence d'effets de pairs. En effet, différents phénomènes peuvent inciter des étudiants de la même origine sociale à s'orienter vers des filières universitaires spécifiques : désir de se regrouper, effets anticipés dissuasifs d'une forte sélection en fin de première année de licence (L1) ou encore tendance des étudiants provenant d'un même établissement secondaire lui-même fortement ségrégué à s'orienter vers les mêmes formations.

La question de la ségrégation sociale à l'Université est encore aujourd'hui largement ignorée, aucun travail exhaustif n'existant à ce jour sur ce sujet. Les rares études existantes sont locales et/ou qualitatives. Ainsi, Frouillou (2016), met au jour des phénomènes de ségrégation très significatifs entre universités et entre disciplines, mais se limite à l'Île-de-France et son travail repose sur des analyses principalement qualitatives. Par contraste, notre travail de recherche constitue la première analyse exhaustive de la ségrégation à l'Université, portant sur l'ensemble des académies et des disciplines et repose sur une méthodologie quantitative impliquant la construction d'indices de ségrégation. Nous estimons dans quelle mesure il existe des phénomènes de ségrégation sociale au sein des différentes formations universitaires (Encadré 1) dans chaque académie sur la période 2006-2016. Nous déterminons ainsi quels étaient les niveaux de ségrégation sociale et leur dynamique avant la mise en œuvre de la loi ORE et évaluons dans quelle mesure ces niveaux varient d'une académie à l'autre. Nous généralisons donc pour la France entière les travaux réalisés par Frouillou (2016) et, simultanément, nous nous inscrivons dans le prolongement des divers travaux quantitatifs réalisés sur l'enseignement secondaire (Ly et Riegert, 2015, Givord et al., 2016 ou Courtioux et Maury, 2018). Ces travaux ont mis en évidence de forts phénomènes ségrégatifs au collège et au lycée en France, avec notamment d'importantes disparités régionales : les niveaux de ségrégation étant plus élevés dans les grandes villes et en Île-de-France. De manière générale, nous montrons que la ségrégation sociale est bien présente à l'Université, quoique à des niveaux inférieurs à ceux observés dans le secondaire. Nous mettons en évidence de fortes disparités selon le niveau d'études et l'académie. Surtout, il apparaît que la géographie de la ségrégation observée dans le secondaire n'est plus de mise à l'Université. Les écarts Paris/Province ne sont plus aussi nets et certaines académies non franciliennes (parfois même des académies non liées à une grande agglomération) ont des niveaux de ségrégation supérieurs à Paris.

Le papier est organisé comme suit : la partie 1 présente une revue de la littérature, ainsi que les données et indices de ségrégation utilisés. La partie 2 présente nos résultats : les

statistiques descriptives, les mesures de la ségrégation, puis son analyse géographique détaillée. La partie 3 conclut.

## 1-Appréhender la ségrégation sociale à l'Université

Cette partie présente les enjeux de la mixité sociale à l'Université, ainsi que les données et les méthodes statistiques que nous utilisons pour analyser la ségrégation.

### 1-1-Les enjeux de la mixité sociale à l'Université

Alors que de nombreux travaux portent sur la ségrégation dans les Grandes écoles et dans l'enseignement secondaire, très peu de travaux s'intéressent spécifiquement à la ségrégation des formations universitaires. En effet, à la suite des travaux de Bourdieu (1989) sur les Grandes écoles, plusieurs travaux sociologiques reviennent sur l'origine sociale très majoritairement privilégiée de leurs étudiants<sup>1</sup>. D'un point de vue statistique, Geiss et al. (2006) montrent que la probabilité d'intégrer une grande école pour un élève de milieu modeste est environ vingt fois inférieure à celle d'un élève très favorisé. Dans ce cadre, « ouvrir les grandes écoles à la diversité » est un objectif qui vient souvent buter en amont sur l'absence de mixité sociale dans le système éducatif français.

Sur ce dernier point, une série de travaux récents est désormais disponible. Ainsi, Ly et Riegert (2015)<sup>2</sup> évaluent le niveau de ségrégation sociale dans les collèges et les lycées français en utilisant un IEN (indice d'exposition normalisé)<sup>3</sup>. Les auteurs montrent que les niveaux de ségrégation entre établissements sont relativement élevés sur l'ensemble du territoire (plus de 15 %) et augmentent continûment de la 6ème jusqu'à la 1ère (puis baissent légèrement en terminale). Par ailleurs, en détaillant les résultats par académie, ils montrent que les niveaux de ségrégation sont beaucoup plus élevés en Île-de-France, et notamment dans l'académie de Paris, qu'en Province. Hors Île-de-France<sup>4</sup>, les académies où la ségrégation est la plus forte sont souvent des académies liées à une grande agglomération (Lille, Aix-Marseille et, dans une moindre mesure, Lyon). Le présent travail se situe dans le prolongement direct de cette étude : nous mesurons la ségrégation entre les formations universitaires par académie avec une méthode similaire et pouvons ainsi comparer nos résultats à ceux obtenus pour le secondaire.

Parmi les rares études traitant de la ségrégation à l'Université, le travail de Frouillou (2016) porte sur les inégalités de répartition sociale des étudiants entre les 16 universités d'Île-de-France. Il repose sur l'exploitation des données SISE (Encadré 1), de données communales et d'entretiens notamment avec des étudiants. L'auteure montre que les choix des formations dans le supérieur se font en fonction de l'origine sociale et de la filière du Baccalauréat. Les étudiants socialement plus favorisés se dirigeraient plutôt vers le droit et la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé), alors que la filière AES (Administration économique et Sociale), attire davantage les bacheliers professionnels, au profil social moins favorisé. Les futurs étudiants disposant d'un capital scolaire limité ont tendance à s'orienter en fonction d'effets de pairs et le plus souvent dans l'université la plus proche alors que

---

<sup>1</sup>Par exemple, Abraham (2007) sur HEC ou Rouban (2015) sur l'ENA.

<sup>2</sup>Pour d'autres études similaires, voir Ly et al. (2014) sur la mixité sociale en Île-de-France, Givord et al. (2016) et Courtioux et Maury (2018) pour la distinction public/privé.

<sup>3</sup>Encadré 1.

<sup>4</sup>En excluant également les DOM où la ségrégation est élevée.

d'autres élèves, au capital scolaire plus élevé, cherchent à échapper à cette logique de proximité. Par ailleurs, elle montre qu'au sein de l'Île-de-France, les universités parisiennes s'affranchissent du recrutement local, notamment parce qu'elles sont facilement accessibles en transport en commun et met en évidence les effets d'évitement lié à la réputation des universités. Les étudiants vont vers les universités qui leur semblent les plus conformes à leurs attentes. Celles-ci communiquent en ce sens et se construisent des images qui se matérialisent dans les filières : le nombre de doubles licences est, ainsi, très important dans les universités attirant une majorité d'étudiants aux profils sociaux favorisés. Il existe, par ailleurs, des travaux qui portent sur des problématiques distinctes liées à l'Université française, mais qui ne sont, toutefois par dépourvues de lien avec notre travail. Il s'agit notamment de travaux qui abordent le système universitaire français en utilisant une perspective géographique marquée. Dévoué (2005) analyse ainsi la demande d'enseignement supérieur suivant les régions, les effectifs n'évoluant pas de façon homogène selon celles-ci, ce qui permet de créer un indicateur d'attractivité régionale propre au champ universitaire. La question des migrations des étudiants au sein du système universitaire et leurs déterminants a été abordée par Baron (2005). Canals et al. (2003) analysent également la répartition de l'enseignement supérieur sur le territoire, ainsi que son évolution.

## 1-2- Un cadrage statistique

Les données que nous utilisons pour mesurer la ségrégation à l'Université (Encadré 1) contiennent des informations sur les différents établissements universitaires et sur les niveaux d'études, filières et origines sociales de l'ensemble des étudiants depuis 2006. Compte tenu du nombre restreint d'étudiants en doctorat, nous limitons notre champ aux étudiants en Licence et en Master.

### **Encadré 1 : données utilisées et unité d'observation**

Nous utilisons la base *SISE Université* (Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant) du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). La période disponible s'étend des années universitaires 2006-2007 à 2016-2017. Cette base est exhaustive (elle contient des informations relatives à la totalité des étudiants inscrits à chaque rentrée dans le système universitaire, même si le numéro des étudiants est crypté) et, par conséquent, notre analyse ne nécessitera pas de recours à des méthodes de statistique inférentielle. La base comporte, des informations sur les universités, mais aussi sur d'autres établissements d'enseignement supérieur qui n'ont pas le statut juridique d'universités. La base SISE 2016 inclut ainsi des informations sur 10 établissements non universitaires comme par exemple Sciences Po Paris, l'Institut de Physique du Globe de Paris ou encore l'établissement Paris Dauphine. Ces établissements d'enseignement ayant des caractéristiques communes distinctes de celles des universités, avec notamment la possibilité de recourir à la sélection des étudiants dès le premier cycle (lorsqu'il y a un premier cycle), nous les excluons du champ de notre travail. Après avoir exclu ces 10 établissements non universitaires, le nombre d'étudiants compris dans les 113 établissements universitaires analysés est de 1 407 820 à la rentrée 2006 et de 1 629 853 à la rentrée 2016.

Pour appréhender l'origine sociale des étudiants, nous avons utilisé la variable PCS PAR (basée sur la nomenclature PCS 2003 de l'Insee) qui indique la profession et catégorie socioprofessionnelle du parent de référence de l'étudiant. Afin de faciliter la comparaison avec les études faites au collège et au lycée, nous avons effectué les mêmes regroupements

que ceux de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et défini ainsi quatre catégories : très favorisée, favorisé, intermédiaire et défavorisée.

Nous analysons la ségrégation au niveau de la *formation* que nous définissons comme le croisement de l'Université et de la discipline. Par exemple, l'ensemble des étudiants de droit de l'Université Lyon II sont regroupés dans une même *formation*. De fait, le champ d'une *formation* est mécaniquement réduit lorsque l'on détaille l'analyse par niveau d'étude (Figures 6 à 9).

Dans SISE, le nombre disciplines varie au cours de la période : 14 modalités sur la période 2006-2007, 15 modalités en 2008 avec l'introduction de la modalité « PLURI DROIT-SCIENCES ECO-AES », puis en 2012 de la modalité « PLURI SANTE », ce qui donne un total de 16 modalités. Nous considérons ici que les changements de modalités correspondent à des changements dans les *formations* offertes par les universités qui doivent être inclus dans notre calcul du niveau de ségrégation (Encadré 2). Néanmoins pour présenter des statistiques descriptives sur les disciplines (Tableau 2), nous choisissons de nous concentrer sur une période où les modalités sont inchangées (2013-2015).

**Tableau 1 : origine sociale des étudiants et niveau d'étude**

Cursus	Effectifs	<i>dont très favorisés</i>	<i>dont favorisés</i>	<i>dont intermédiaires</i>	<i>dont défavorisés</i>	Part très favorisés	Part favorisés	Part intermédiaires	Part défavorisés
Licence	897 203	265 211	65 437	270 523	296 032	29,6 %	7,3 %	30,2 %	33,0 %
Master	520 650	175 920	35 299	127 955	181 477	33,8 %	6,8 %	24,6 %	34,9 %
Total Université (hors Doctorat)	1 417 853	441 131	100 735	398 478	477 509	31,1 %	7,1 %	28,1 %	33,7 %

Champ : Ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2006-2016 (MESRI) -calculs des auteurs.

Le Tableau 1 indique l'origine sociale de l'ensemble des étudiants en distinguant Licence et Master en moyenne sur l'ensemble de la période 2006-2016. Il montre que les étudiants issus du groupe défavorisé sont les plus nombreux à l'Université (33,7 %). Ils sont suivis des étudiants issus du groupe très favorisé (31,1 %), intermédiaire (28,1 %) et favorisé (7,1 %). Ces chiffres peuvent être comparés à ceux portant sur le secondaire : selon Ly et Riegert (2015), en 2007, les élèves issus du groupe très favorisé représentaient seulement 23 % des élèves de troisième, alors que ceux issus du groupe défavorisé en représentaient environ 37 %. Les étudiants très favorisés sont ainsi plus fortement représentés à l'Université que dans le secondaire, alors que les étudiants défavorisés y sont moins représentés, même s'ils restent majoritaires. La surreprésentation des étudiants issus du groupe très favorisé à l'Université peut s'expliquer par la tendance des familles concernées à inciter leurs enfants à poursuivre des études longues. A l'inverse, les élèves issus du groupe défavorisé seraient davantage incités à poursuivre des formations courtes ou des études techniques qui ne sont pas incluses dans notre champ.

Le Tableau 1 montre, par ailleurs, qu'il existe d'importantes différences suivant le niveau de formation. Entre la Licence et le Master, la part des étudiants défavorisés et surtout très favorisés progressent (respectivement de 33 % à 34,9 % et de 29,6 % à 33,8 %). En Master, les étudiants ayant une origine sociale très favorisée sont ainsi relativement plus nombreux qu'en Licence. Cette hausse se fait principalement au détriment des étudiants issus du groupe intermédiaire. La tendance à la hausse

**Tableau 2 : origine sociale des étudiants et discipline**

Discipline	Université (hors doctorat) - effectifs moyens 2013-2015					L1(*) - effectifs moyens 2013-2015			
	Effectifs	Dont part très favorisés	Part favorisés	Part intermédiaires	Part défavorisés	Part très favorisés L1	Part favorisés L1	Part intermédiaires L1	Part défavorisés L1
Odontologie	5 555	56,8 %	6,3 %	22,4 %	14,6 %	31,3 %	3,1 %	3,1 %	62,5 %
Pharmacie	14 637	48,5 %	6,3 %	25,8 %	19,4 %	2,9 %	0,8 %	7,6 %	88,7 %
Pluri-santé	58 149	43,0 %	7,8 %	28,6 %	20,6 %	43,0 %	7,8 %	28,6 %	20,5 %
Médecine	61 584	42,5 %	6,5 %	20,5 %	30,4 %	30,3 %	6,4 %	26,9 %	36,5 %
Pluri sciences	29 629	39,0 %	5,9 %	26,9 %	28,2 %	38,5 %	6,1 %	27,3 %	28,1 %
Droit - sciences politiques	202 629	35,6 %	6,2 %	27,6 %	30,6 %	31,0 %	6,8 %	29,3 %	32,9 %
Sciences fondamentales et applications	205 422	31,2 %	6,1 %	30,2 %	32,5 %	32,0 %	6,9 %	32,6 %	28,5 %
Sciences de la vie, de la sante, de la terre et de l'univers	77 789	29,8 %	7,1 %	32,2 %	30,9 %	27,4 %	7,8 %	34,9 %	30,0 %
Sciences économiques – gestion (hors AES)	196 379	28,7 %	5,3 %	28,7 %	37,3 %	30,2 %	6,0 %	30,8 %	33,0 %
STAPS**	50 458	27,1 %	8,8 %	35,6 %	28,5 %	25,1 %	9,0 %	36,5 %	29,3 %
Pluri lettres – langues – sciences humaines	7 975	26,8 %	6,9 %	20,9 %	45,5 %	33,1 %	8,0 %	21,9 %	36,9 %
Lettres – sciences du langage – arts	91 352	26,7 %	7,3 %	25,3 %	40,7 %	27,2 %	8,2 %	28,3 %	36,3 %
Sciences humaines et sociales	257 184	25,7 %	7,9 %	29,6 %	36,8 %	24,8 %	8,5 %	31,3 %	35,4 %
Langues	109 913	22,1 %	6,9 %	30,7 %	40,3 %	20,0 %	6,9 %	31,0 %	42,1 %
Administration économique et sociale	38 252	19,3 %	5,9 %	28,9 %	45,9 %	16,2 %	5,5 %	28,5 %	49,7 %
Pluri droit-sciences éco-aes	466	14,7 %	5,4 %	24,4 %	55,5 %	32,1 %	7,1 %	26,8 %	33,9 %
Total Université (hors Doctorat)	1 407 373	30,3 %	6,7 %	28,8 %	34,2 %	---	---	---	---

Note : Les disciplines sont classées par ordre décroissant de la part d'étudiants très favorisés dans leurs effectifs (colonne 3). (\*) L1 pour Première année de licence. \*\* : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2013-2015 (MESRI) -calculs des auteurs.

Le Tableau 2 présente l'origine sociale des étudiants en fonction des disciplines d'inscription sur la période 2013-20155. Il permet de confirmer certains résultats de Frouillou (2016) et de monter en généralité en distinguant trois grandes catégories de disciplines selon la proportions d'étudiants très favorisés : un groupe de disciplines où leur part est supérieure à un tiers et qui comprend essentiellement des disciplines scientifiques et liées à la médecine (odontologie, pharmacie, pluri-santé, pluri-sciences, médecine), mais aussi droit-sciences politiques ; un groupe de disciplines intermédiaires où la part des très favorisés est comprise entre 20 % et un tiers et dans lequel la part des humanités dans un sens très large est importante (« Sciences Economique-Gestion », « Lettres – Sciences du langage - Arts », « Sciences Humaines et Sociales », « Pluri Lettres – Langues - Sciences Humaines » et « Langues ») ; un groupe de disciplines où la part des très favorisés est inférieure à 20 % : « Administration Economique et Sociale » et « Pluri droit-Sciences Eco-AES ». Les très défavorisés apparaissent donc bien surreprésentés en AES.

---

<sup>5</sup>Voir Encadré 1 pour le choix de la période.



**Tableau 3 : origine sociale des étudiants de Licence et Master suivant les académies (moyenne 2006-2016, part décroissante de très favorisé)**

Académies	Université hors doctorat - effectifs moyens 2006-2016				
	Effectifs	<i>Dont part très favorisés</i>	<i>Dont part favorisés</i>	<i>Part intermédiaires</i>	<i>Part défavorisés</i>
Paris	151 632	42,8 %	5,5 %	23,6 %	28,2 %
Versailles	90 010	38,1 %	5,7 %	26,0 %	30,1 %
Lyon	92 859	34,5 %	6,4 %	27,3 %	31,8 %
Toulouse	68 771	32,6 %	8,0 %	31,3 %	28,1 %
Grenoble	50 442	32,5 %	7,8 %	30,3 %	29,5 %
Bordeaux	67 090	32,1 %	7,6 %	31,2 %	29,1 %
Aix-Marseille	63 009	31,3 %	6,8 %	30,6 %	31,2 %
Strasbourg	46 877	31,1 %	6,6 %	24,8 %	37,5 %
Lille	92 036	29,7 %	6,5 %	27,5 %	36,3 %
Nantes	58 474	29,7 %	7,8 %	28,8 %	33,8 %
Rennes	66 152	28,9 %	8,4 %	32,2 %	30,5 %
Nancy-Metz	49 067	28,3 %	7,7 %	28,5 %	35,5 %
Limoges	13 021	28,1 %	7,0 %	35,0 %	30,0 %
Orleans-tours	35 685	27,3 %	8,9 %	32,7 %	31,1 %
Rouen	29 517	27,3 %	8,2 %	30,4 %	34,1 %
Dijon	24 296	26,9 %	8,5 %	34,0 %	30,6 %
Clermont-Ferrand	27 078	26,5 %	8,0 %	30,5 %	35,0 %
Caen	22 997	26,5 %	7,9 %	33,2 %	32,4 %
Poitiers	28 801	26,2 %	9,1 %	32,5 %	32,2 %
Nice	32 948	26,1 %	6,3 %	31,8 %	35,8 %
Creteil	75 766	25,3 %	6,1 %	28,3 %	40,3 %
Montpellier	63 828	25,3 %	6,7 %	28,6 %	39,4 %
Amiens	21 613	24,8 %	7,8 %	29,2 %	38,2 %
Besancon	18 266	23,5 %	9,3 %	29,2 %	38,0 %
Reims	20 412	22,6 %	7,7 %	30,4 %	39,3 %

Note : Les académies sont classées par ordre décroissant de la part d'étudiants très favorisés dans leurs effectifs (colonne 3).

Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2006-2016 (MESRI) -calculs des auteurs.

Sur la période 2006-2016, le Tableau 3 permet de distinguer trois types d'académies selon leur localisation géographique.

Tout d'abord, les académies franciliennes (Paris, Versailles, Créteil) qui comprennent un nombre élevé d'étudiants parmi lesquelles il convient de distinguer les académies de Paris et Versailles, où la part des étudiants très favorisés est élevée, de celle de Créteil qui, à l'inverse, a la part d'étudiants défavorisés la plus importante au niveau national (40,3 %).

Ensuite, les grandes académies de province, comme Lyon, Toulouse, Aix-Marseille, Grenoble, Rennes Montpellier, Lille, Bordeaux et Nantes, dont l'effectif annuel moyen est supérieur à 50 000 étudiants. Pour celles-ci, la part occupée par les étudiants très favorisés est supérieure ou proche de 30 %, sauf à Montpellier où elle est de 25,3 % sur la période 2006-2016.

Enfin, les petites académies de province dont l'effectif annuel moyen est inférieur à 50 000 étudiants (Strasbourg, Nancy-Metz, Limoges, Orléans-tours, Rouen, Dijon, Clermont-Ferrand, Caen, Poitiers, Nice, Amiens, Besançon, Reims). Au sein de ces académies, la part occupée par les étudiants très favorisés est inférieure ou égale à 28,1 %, sauf dans le cas de Strasbourg (31,1 %).

### 1-3- L'intérêt des indices de ségrégation

Les statistiques descriptives relatives aux origines sociales des étudiants ne fournissent pas une mesure du degré de ségrégation sociale. Pour mesurer et comparer les niveaux de ségrégation, le recours à un indicateur synthétique permettant de comparer la composition de la population de référence et celle des différentes formations (Encadré 1) qui constituent l'ensemble des unités de base, est nécessaire.

Beaucoup d'indices sont disponibles pour mesurer le degré de ségrégation sociale. Leurs avantages et inconvénients respectifs sont largement documentés : Bourguignon (1979), Mora et al. (2003), Hutchens (2001), Frankel et Volij (2011). Pour ces indices, la littérature retient habituellement un certain nombre de propriétés désirables ou nécessaires (Frankel et Volij, 2011). Nous avons choisi ici de retenir l'IEN (Encadré 2), car son interprétation est assez intuitive et car cet indice est retenu pour l'enseignement secondaire par Ly et Riegert (2015) auxquels nous comparons directement nos résultats.

#### Encadré 2 : l'indice d'exposition normalisé

L'IEN (indice d'exposition normalisé),  $P$ , repose sur l'analyse de la part occupée par une catégorie sociale de référence, par exemple le groupe « très favorisé » au sein des différentes unités  $k$ , par exemple les formations (Encadré 1). L'IEN mesure la façon dont un groupe de référence se voit « exposé » au reste de la population dans les différentes unités.

$P$  se calcule comme suit :

$$P = \frac{1}{q_a(1 - q_a)} \sum_{k=1}^K \pi_k (q_a^k - q_a)^2$$

La part  $q_a^k$  occupée par le groupe de référence  $a$  au sein de chaque unité  $k$  est comparée à la part  $q_a$  de ce groupe au sein de la population totale.  $\pi_k$  est le poids de l'unité  $k$ , c'est-à-dire la fraction du nombre total d'étudiants située dans l'unité  $k$ .

La valeur de l'indice est de 0 lorsque la part occupée par le groupe de référence au sein de chaque unité  $k$  est identique à celle qu'il occupe dans la population totale. Dans ce cas, le groupe  $a$  est « exposé » au reste de la population de manière identique dans toutes les unités. De manière inverse, la valeur de l'indice est de 1 lorsque le groupe  $a$  n'est jamais « exposé ».

» au reste de la population, c'est-à-dire lorsque les individus qui le composent évoluent en cercle fermé et restent à l'écart des unités où des individus appartenant aux autres groupes sont présents. Chacune des unités comprend soit exclusivement des individus du groupe *a*, soit uniquement des individus appartenant aux autres groupes. Le degré de mixité sociale étant alors nul. Ici, nous calculons les niveaux de ségrégation pour deux groupes de référence considérés séparément : le groupe des défavorisés et celui des très favorisés.

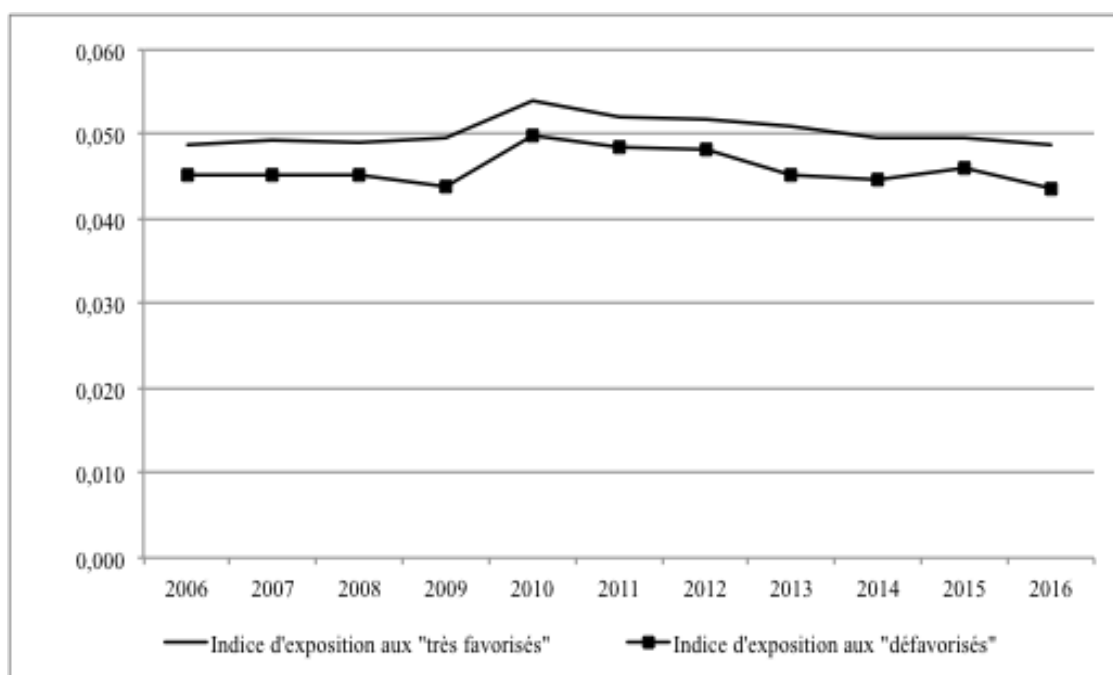
## 2-Les principaux résultats

La ségrégation peut être analysée au niveau national. Mais l'analyse géographique par académie est une étape indispensable pour appréhender pleinement ses disparités.

### 2-1-Au niveau national, une ségrégation faible et relativement stable dans le temps

L'accès à l'université étant *de jure* ouvert à la totalité des bacheliers, on pourrait s'attendre à une absence ou une quasi-absence de phénomènes de ségrégation. La Figure 1 montre pourtant que l'IEN des très favorisés et des défavorisés est positif : la ségrégation est bien présente, mais reste cependant à un niveau faible.

**Figure 1 : Evolution de l'indice d'exposition normalisé aux très favorisés et défavorisés**



Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2006-2016 (MESRI) -calculs des auteurs.

Les IEN aux très favorisés et aux défavorisés sont, en moyenne, relativement stables : sur la période 2006-2016, ils sont compris entre 4 % et 5,5 %. Plus précisément, en 2016, l'IEN aux très favorisés est de 4,9 %. Or, cette même année, il y a en moyenne 30,3 % d'étudiants appartenant à ce groupe social pour l'ensemble de l'Université. Si l'on normalise la taille

moyenne d'une formation à 100, cela signifie qu'un étudiant pris au hasard étudie au sein d'une formation où il y a en moyenne environ 30 étudiants très favorisés. La valeur de l'IEN indique ainsi qu'un étudiant lui-même très favorisé aura en moyenne au sein de sa formation environ 4,9 étudiants très favorisés en plus qu'un étudiant issu d'un autre groupe. Pour l'IEN aux défavorisés, le niveau de ségrégation est de 4,3 %. Au final, ceci indique qu'en moyenne, les étudiants très favorisés comme les étudiants défavorisés sont regroupés dans des formations où ils côtoient plus d'étudiants issues de leur milieu social que la moyenne des étudiants.

Les travaux portant sur le collège aboutissent généralement à des résultats très marqués en termes de ségrégation. Pour l'Île-de-France, Ly et al. (2014), obtiennent un IEN aux très favorisés<sup>6</sup> de 29 % en 2012. Au lycée, pour les classes de seconde, première et terminale, la valeur de l'indice est comprise entre 30 et 35 %. Ces niveaux de ségrégation sont donc nettement supérieurs à ceux que nous mettons en évidence à l'Université. Il convient, toutefois, de souligner que ces résultats concernent uniquement l'Île-de-France, un territoire où les disparités économiques et sociales sont particulièrement marquées. Ly et Riegert (2015) analysent la ségrégation sociale et scolaire, inter et intra établissement dans les collèges et lycées sur l'ensemble du territoire français. L'IEN aux très favorisés passe d'une valeur légèrement supérieure à 15 % en sixième à près de 20 % en terminale. Courtioux et Maury (2018) analysent, sur la période 2004-2014, le degré de mixité sociale des collèges dans le secteur privé, le secteur public hors ZEP et dans les ZEP. L'entre soi des élèves très favorisés est particulièrement marqué dans les établissements privés et certains établissements publics hors ZEP. Les auteurs obtiennent un IEN aux très favorisés compris entre 15 et 17 %, soit, là encore, des valeurs 2 à 3 fois supérieures à celles obtenues pour les étudiants inscrits à l'Université.

Globalement, les niveaux de ségrégation à l'Université sont nettement inférieurs à ceux observés entre établissements du secondaire. Ce résultat peut être lié à la baisse de la part des étudiants défavorisés entre le lycée et l'Université. Ces étudiants étant relativement moins nombreux, il est possible que la répartition des autres groupes d'étudiants (très favorisés, favorisés et intermédiaires) soit plus homogène sur l'ensemble du territoire, expliquant cette baisse de la ségrégation. Cet écart entre l'Université et le secondaire peut également résulter des facteurs suivants. Tout d'abord, une partie plus importante d'étudiants très favorisés peut avoir tendance à contourner l'Université via les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles et le système des Grandes Ecoles ; tandis qu'une partie plus importante de défavorisés vont arrêter leurs études avant l'entrée dans l'enseignement supérieur. A partir des données relatives à certains établissements non universitaires présents dans la base SISE, notamment Sciences Po Paris et Paris Dauphine (qui ont tous les deux le statut de Grand Etablissement)<sup>7</sup>, sur la période 2010-2016, en moyenne pour ces deux établissements, le poids des étudiants très favorisés est de 63 %, alors que celui des défavorisés de 10,7 % seulement. Les étudiants très favorisés sont ainsi surreprésentés dans les Grandes Ecoles et, plus particulièrement, dans les plus prestigieuses d'entre elles. Par conséquent, l'entre soi des étudiants issus de ce groupe est moins marqué au sein des filières universitaires. De plus, les niveaux de ségrégation au collège sont élevés en raison du principe de sectorisation scolaire selon lequel les élèves sont affectés dans un établissement en fonction du lieu de résidence. De même, dans l'enseignement secondaire supérieur, le recrutement des établissements se fait encore principalement sur la base de critères géographiques (même si certains établissements prestigieux recrutent largement sur dossier au-delà de leur secteur

---

<sup>6</sup>Les auteurs utilisent le terme de « CSP+ », mais ils utilisent également les 4 catégories de CSP définies par la DEPP et la catégorie « CSP+ » est identique à celle des très favorisés.

<sup>7</sup>Il n'existe pas à notre connaissance de données statistiques disponibles sur l'origine sociale des étudiants des Grandes Ecoles en général.

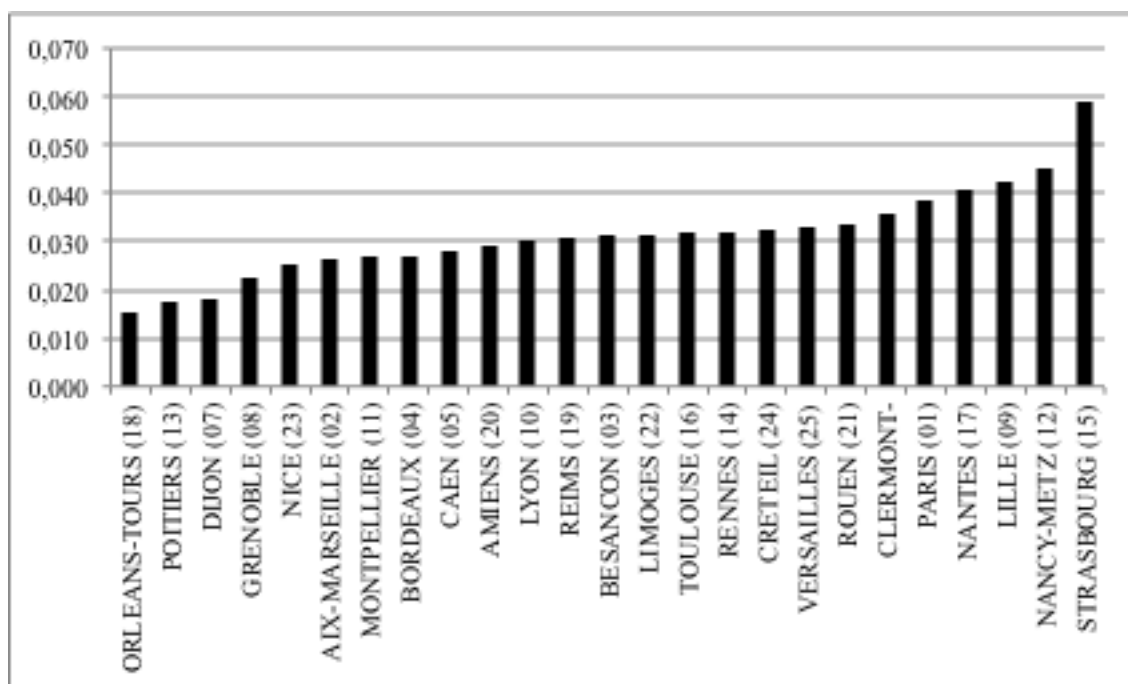
géographique d'implantation). A l'inverse, l'ancrage résidentiel s'estompe à l'Université. En raison du nombre très élevé d'établissements d'enseignement secondaire, il est relativement aisé pour le groupe très favorisé, notamment dans les grandes agglomérations, de mettre en place des « stratégies d'évitement », notamment en contournant la carte scolaire, ce qui contribue à renforcer la ségrégation sociale. A l'inverse, au sein de l'Université, ces possibilités sont plus limitées, étant donné le nombre plus restreint d'établissements universitaires et de formations proposées.

## 2-2- Une forte hétérogénéité des niveaux de ségrégation selon les académies

Pour le début de la période étudiée, la Figure 2 indique que l'IEN pour les très favorisés en 2006 se situe entre un minimum de 1,5 % pour l'académie d'Orléans-Tours et un maximum de 5,9 % pour l'académie de Strasbourg, soit du simple au quadruple. L'ampleur de l'hétérogénéité spatiale est presque comparable à celle observée dans le secondaire où, selon Ly et Riegert (2015), la ségrégation varie d'environ 6 ou 7 % (pour Besançon) à plus de 25 % à Paris. Ainsi, même si la ségrégation est en moyenne plus faible à l'Université que dans le secondaire, les écarts inter-académiques sont toujours très importants.

Par ailleurs, Ly et Riegert (2015) montrent que les niveaux de ségrégation dans le secondaire sont nettement plus élevés dans les académies franciliennes (Paris, Créteil, Versailles) qu'en Province. Au contraire, nous montrons pour l'Université que les niveaux de ségrégation existant en Île-de-France ne sont pas systématiquement supérieurs à ceux observés dans le reste du pays. Les niveaux de ségrégation à Paris (3,9 %), Versailles (3,3 %) et Créteil (3,3 %) sont notamment inférieurs à ceux de Strasbourg, Nancy-Metz, Lille ou Nantes.

**Figure 2 : indice d'exposition normalisé aux très favorisés par académie en 2006**



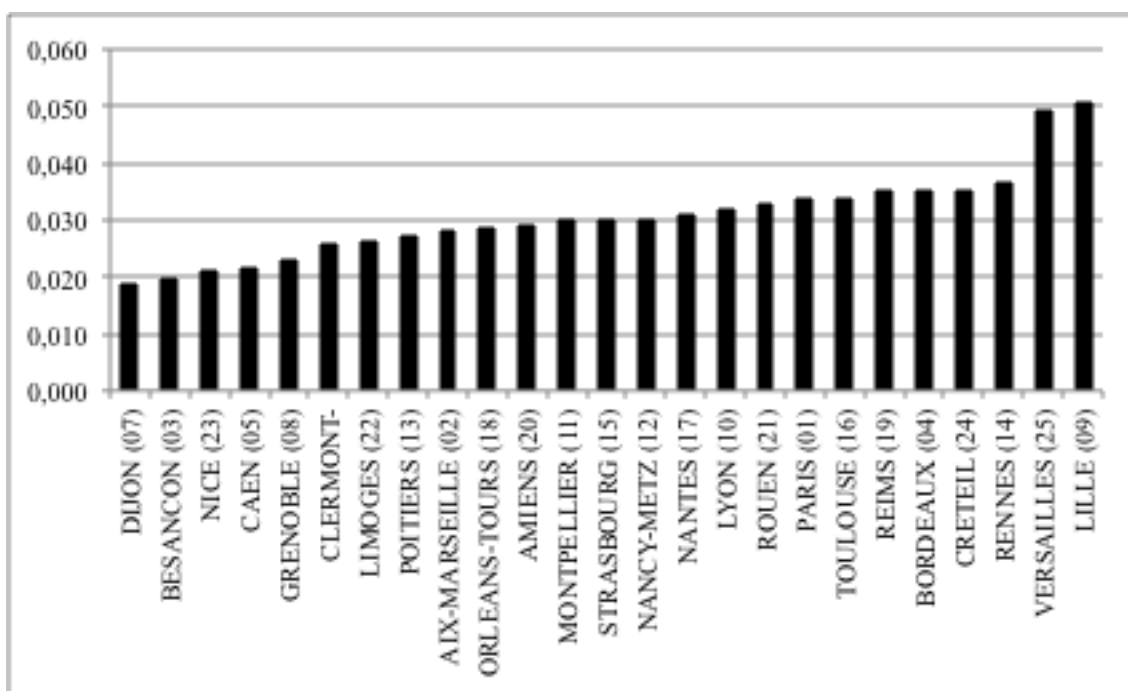
Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2006 (MESRI) -calculs des auteurs.

De même pour la fin de période, la Figure 3 indique que la valeur de l'IEN des très favorisés en 2016 varie entre un minimum de 19 % pour l'académie de Dijon et un maximum de 51 % pour l'académie de Lille. Là encore, nous n'observons pas de rupture aussi tranchée que dans le secondaire entre les académies franciliennes et les académies de Province (même si les universités d'Île-de-France semblent plus ségréguées que les autres en moyenne). Ainsi, les niveaux de ségrégation dans les universités parisiennes observés en 2016 sont-ils inférieurs à ceux d'académies comme Toulouse, Reims, Bordeaux, Rennes ou Lille.

Notons qu'entre 2006 et 2016, les académies de Créteil et Versailles ont vu leurs niveaux de ségrégation augmenter et passer au-dessus de ceux de Paris. De plus, parmi les académies de Province, ce ne sont pas nécessairement celles liées à une grande métropole qui connaissent les niveaux de ségrégation les plus importants, si l'on excepte l'académie de Lille. Ainsi, les niveaux de ségrégation à Aix-Marseille ou Lyon s'établissent à des niveaux intermédiaires, inférieurs à ceux observés dans de plus petites académies comme Rouen ou Reims.

**Figure 3 : indice d'exposition normalisé aux très favorisés par académie en 2016**



Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

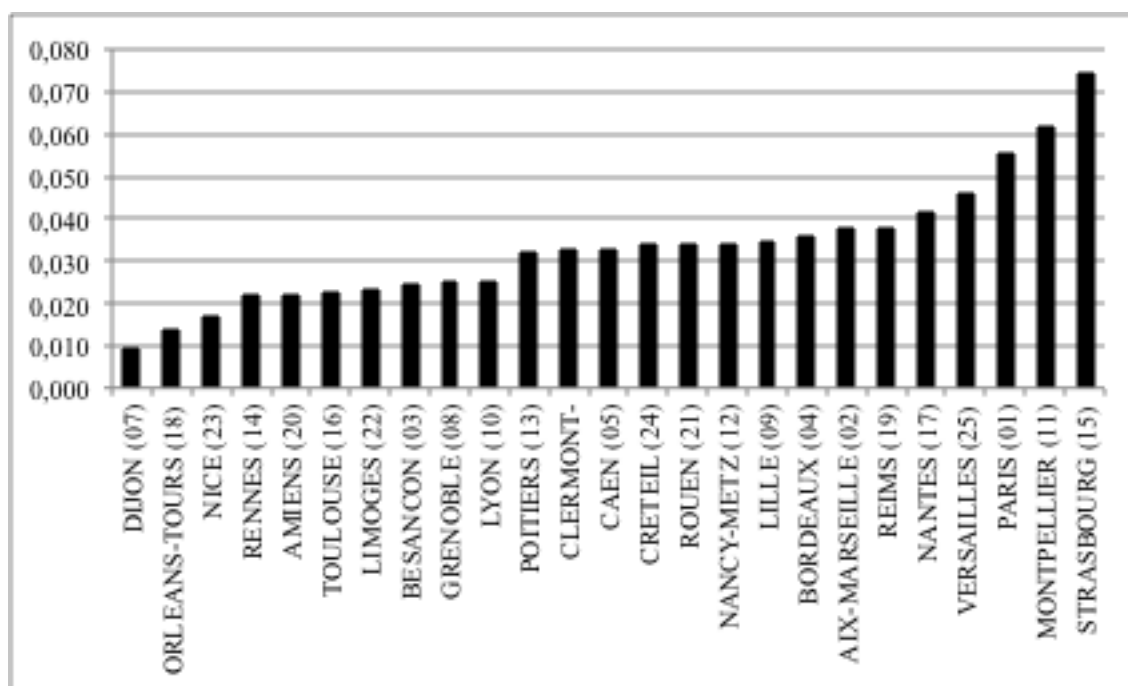
Source : SISE 2016 (MESRI) -calculs des auteurs.

Les Figures 4 et 5 permettent d'analyser la ségrégation des défavorisés. Les niveaux de ségrégation sont encore plus hétérogènes que pour les très favorisés. Ainsi, en 2006, l'IEN varie entre 0,9 % pour l'académie de Dijon et 7,4 % pour l'académie de Strasbourg (contre une amplitude de 1,5 % à 6 % pour les très favorisés). Dans les formations universitaires, la répartition géographique des étudiants est donc encore moins homogène pour les défavorisés que pour les très favorisés.

Quel que soit l'indice choisi, certaines académies ont des niveaux de ségrégation très faibles, comme Dijon ou Besançon, alors que d'autres ont des niveaux de ségrégation très élevés comme Strasbourg en 2006 ou Versailles en 2016. Cependant, le classement des niveaux de ségrégation par académie n'est pas exactement le même selon l'indice utilisé. A titre d'exemple, Montpellier et Poitiers sont des académies où, en 2016, la ségrégation des étudiants défavorisés est relativement élevée ce qui n'est pas le cas pour les très favorisés.

Enfin, comme avec l'IEN aux très favorisés, les trois académies parisiennes ne sont pas systématiquement les plus ségréguées. Si l'on excepte la spectaculaire hausse de la ségrégation dans l'académie de Versailles entre 2006 et 2016, Paris et Créteil sont des académies avec des niveaux de ségrégation intermédiaire, voire relativement faibles en 2016. Ainsi, les niveaux de ségrégation dans les universités parisiennes sont-ils inférieurs à ceux d'académies comme Reims, Nantes ou Orléans-Tours en 2016. Créteil se situe en fin de classement avec des niveaux de ségrégation inférieurs à ceux observés à Clermont-Ferrand ou Rouen. La géographie des origines sociales est donc largement redéfinie entre le lycée et l'Université. Les universités franciliennes ne sont pas des lieux aussi nettement ségrégués que peuvent l'être les collèges ou lycée franciliens par rapport à la Province. De même, au sein des académies de Province, les plus ségréguées ne sont pas mécaniquement celles comportant une grande agglomération (Lille, Aix-Marseille, Lyon), comme c'est le cas dans le secondaire.

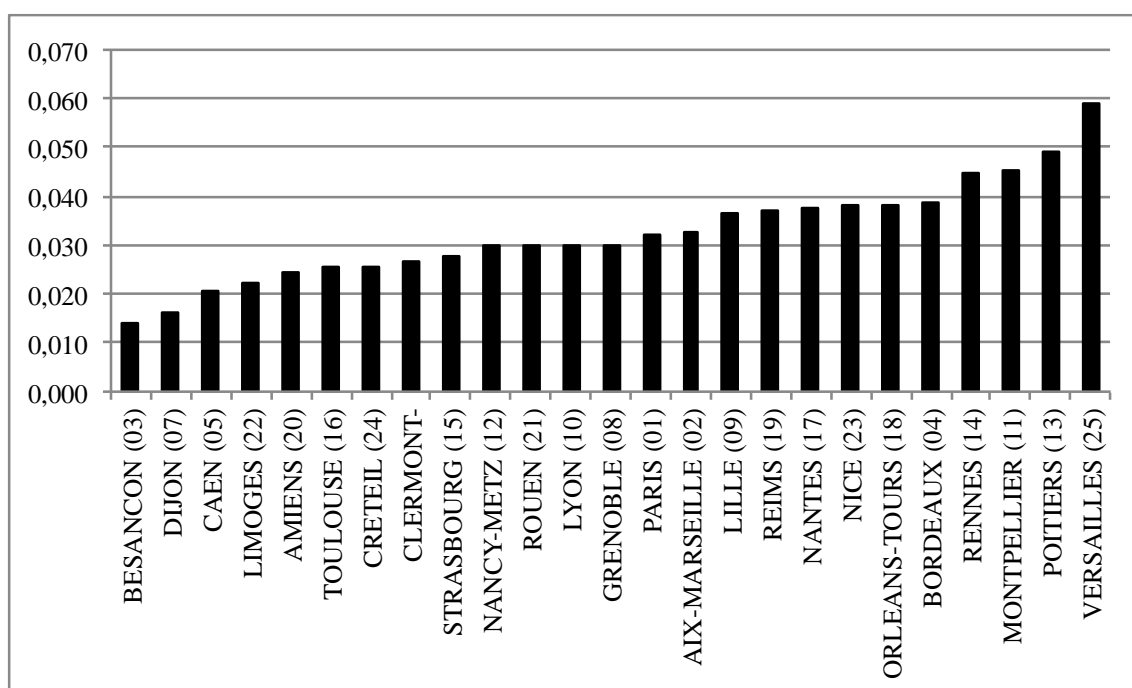
**Figure 4 : indice d'exposition normalisé aux défavorisés par académie en 2006**



Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2006-2016 (MESRI) -calculs des auteurs.

**Figure 5 : indice d'exposition normalisé aux défavorisés par académies en 2016**



Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2016 (MESRI) -calculs des auteurs.

### 2-3 Taille d'académie et mobilité géographique des étudiants

Deux facteurs sont potentiellement susceptibles d'expliquer les disparités géographiques des niveaux de ségrégation et le décalage qui peut exister entre ségrégation dans le secondaire et ségrégation à l'Université : la taille de l'académie, ainsi que l'origine géographique des étudiants notamment la proportion d'étudiants ayant fait leurs études secondaires dans une autre académie.

En effet, comme le notent Ly et Riegert (2015), la ségrégation a tendance à être plus élevée dans les grandes académies (qui sont souvent celles comprenant une ou plusieurs unités urbaines importantes). Afin de mesurer l'impact potentiel du facteur taille sur le niveau de ségrégation observé, nous avons comparé l'effectif de chaque académie avec son IEN pour le groupe très favorisé (Annexe, Figure 10) : une corrélation positive, mais faible entre les deux variables apparaît. Notons de plus qu'une partie de la corrélation obtenue semble liée au rôle joué par Paris, de par sa taille exceptionnelle. Hors Paris, la corrélation est plus faible encore. Pour les défavorisés (Annexe, Figure 11) la corrélation positive entre les deux variables est un peu plus marquée mais reste faible. Le faible lien entre taille de l'académie et ségrégation confirme que la répartition géographique de la ségrégation a été drastiquement bouleversée entre le secondaire et l'université. Certaines grandes académies ont des niveaux de ségrégation plus faibles au sein des établissements secondaires qu'au sein des formations universitaires et inversement, certaines petites académies sont fortement ségréguées.

Avec les données dont nous disposons, nous pouvons appréhender l'origine géographique des étudiants par la proportion d'étudiants ayant obtenu leur Bac dans une autre académie que celle où ils font leurs études ou par la proportion des étudiants dont les parents résident dans un département situé dans une autre académie. Pour la ségrégation des très favorisés,



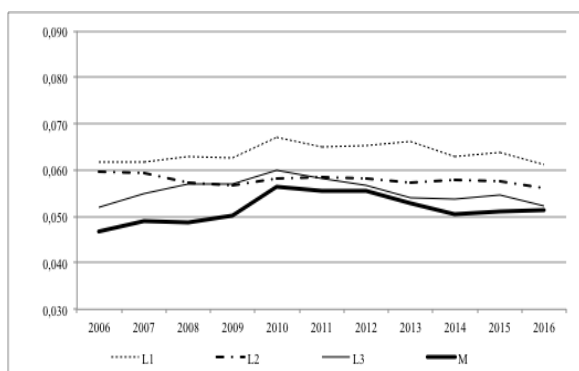
quel que soit l'indicateur retenu, la corrélation est très faible (Annexe, Figures 12 et 13). Pour la ségrégation des défavorisés, la corrélation est plus marquée (Annexe, Figures 14, et 15).

En résumé, si la taille de l'académie ne semble pas être un indicateur très marqué de la ségrégation (qu'il s'agisse de l'exposition aux très favorisés ou défavorisés), l'ouverture géographique des formations semble au contraire jouer un rôle, tout particulièrement pour l'IEN des défavorisés. En moyenne, plus la proportion d'étudiants ayant obtenu leur Bac dans une autre académie ou dont les parents résident dans une autre académie est importante et plus la ségrégation des défavorisés est élevée. Il semble donc que la mobilité étudiante après le Bac contribue à renforcer la ségrégation du groupe des étudiants défavorisés. Les étudiants ont tendance à rejoindre des universités dans d'autres académies où ils seront plus en contact avec des étudiants de la même origine sociale.

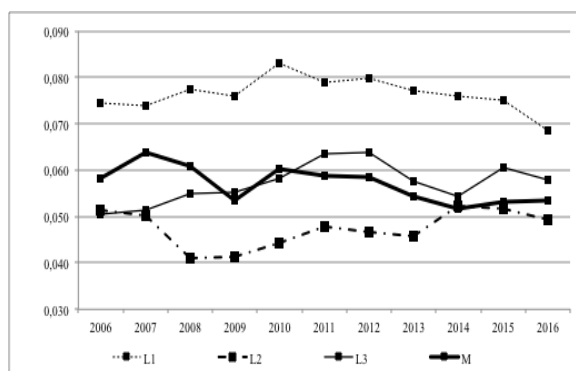
## 2-5 La ségrégation s'estompe avec le niveau d'études

Les Figures 6 et 7 représentent l'évolution de les IEN aux très favorisés et aux défavorisés, sur la période 2006-2016, suivant le niveau de la formation suivie.

**Figure 6 : indice d'exposition normalisé aux très favorisés selon le niveau d'études (2006-2016)**



**Figure 7 : indice d'exposition normalisé aux défavorisés selon le niveau d'études (2006-2016)**



Note : L1 pour licence 1, L2 pour licence 2, L3 pour licence 3, M pour master 1 et 2.

Champ : ensemble du système universitaire français.

Source : SISE 2006-2016 (MESRI) -calculs des auteurs.

Sur la période 2006-2016, la Figure 6 montre que globalement la ségrégation des très favorisés diminue de façon modérée avec le niveau d'étude. Les niveaux de ségrégation diminuent en moyenne durant les trois années de Licence et le niveau d'entre soi des très favorisés baisse encore en Master par rapport à la Licence.

Le phénomène est plus marqué pour la ségrégation des défavorisés. La Figure 7 montre que sur l'ensemble de la période, l'IEN diminue plus fortement entre la L1 et la L2 : il passe en

<sup>8</sup>A l'exception des années 2009, 2010 et 2011, où les niveaux de ségrégation observés en L3 sont supérieurs à ceux de L2.

moyenne de 7,6 % à 4,7 %. Pour interpréter cette diminution marquée, il faut tenir compte du taux d'échec élevé en moyenne en Licence des étudiants issus des classes populaires : selon Brinbaum et al. (2018), seuls 61 % des inscrits à un premier cycle universitaire (hors études de santé) décrochent une licence et l'échec en licence concerne principalement les étudiants issus de familles populaires. Au-delà de ce constat, il est intéressant d'identifier les formations universitaires qui accueillent le plus d'élèves défavorisés en L1 afin de voir s'il est possible de relier échec en licence et ségrégation.

Le Tableau 2 permet d'identifier plusieurs disciplines au sein desquels la part des étudiants défavorisés est élevée ou très élevée en L1 comme l'odontologie, la pharmacie, les lettres et arts, l'AES ou les langues. Ce tableau suggère aussi, implicitement, un taux d'échec très élevé de ces mêmes étudiants dans ces filières. Ainsi, en odontologie et pharmacie, les proportions d'étudiants défavorisés sont respectivement de 62,5 % et de 88,7 % en L1, mais ces chiffres tombent à 14,6 % et 19,4 % quand on regarde l'ensemble des années de Licence. Alors que ces filières apparaissent comme ségréguées en L1 du fait de la proportion élevée d'étudiants défavorisés, celles-ci deviennent plus mixtes à partir de la L2 en raison du taux d'échec (par abandon ou redoublement) de ces mêmes étudiants. D'un point de vue statistique, l'échec des étudiants défavorisés au début de la Licence constitue, paradoxalement un facteur de mixité : les filières dans lesquelles ils ont tendance à se concentrer en L1 deviennent progressivement plus mixtes à partir de la L2, dans la mesure où leur surreprésentation a tendance à diminuer.

Toutefois, après le passage de la L1 à la L2, marquée par une baisse de la ségrégation des étudiants défavorisés, le niveau de celle-ci repart à la hausse. A partir de la L3, la valeur moyenne de l'indice augmente de nouveau pour atteindre 5,7 % et reste à cette valeur en en Master. Ceci tend à indiquer qu'après l'écroulement de la première année universitaire, les réorientations et changements d'université qui ont lieu en L3 et en Master conduisent à renforcer la ségrégation des défavorisés.

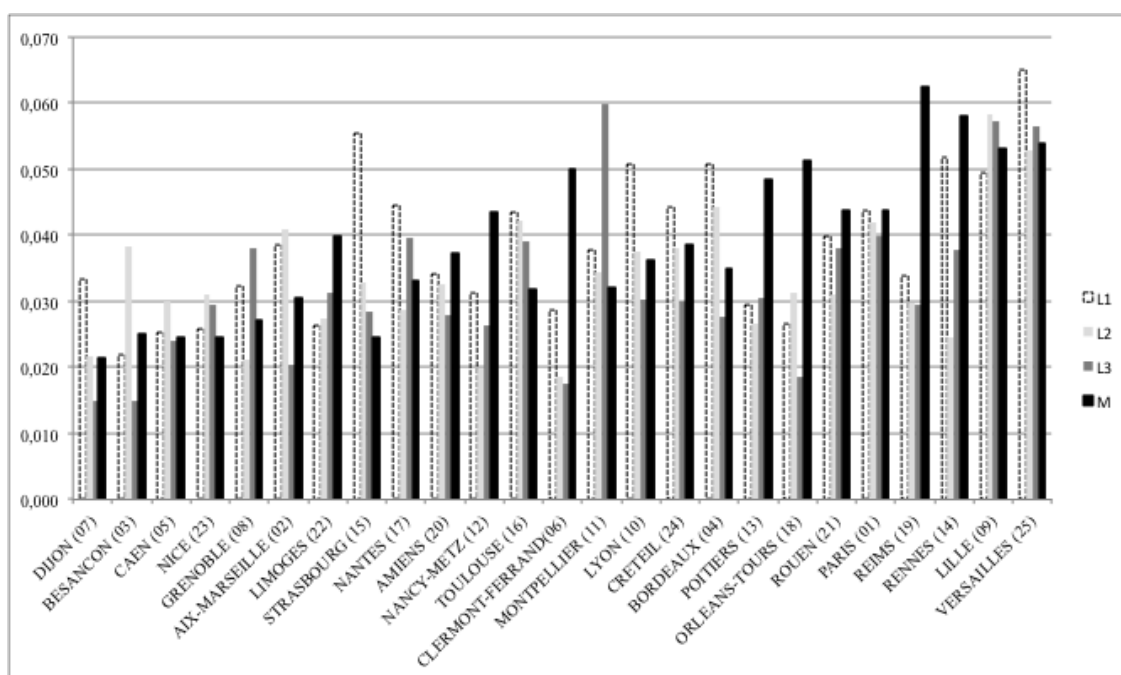
Lorsque l'on compare la ségrégation des défavorisés et celle des très favorisés par niveau d'étude, la première année de Licence apparaît particulièrement contrastée. En effet, il apparaît qu'en L1 la ségrégation des défavorisés est plus marquée que celle des très favorisés. Pour 2006, l'IEN atteint 7,6 % pour les défavorisés et de 6,4 % pour les très favorisés, ce qui est dû notamment à l'existence de filières particulièrement ségréguées en première année de Licence pour les étudiants défavorisés. En 2016, en dépit d'une nette baisse des niveaux de ségrégation de défavorisés en L1 en l'espace de 10 ans, ceux-ci restent nettement supérieurs aux niveaux observés pour les très favorisés.

## **2-6 Niveau de ségrégation et niveau d'étude : des disparités entre académies**

La Figure 8 montre, pour l'ensemble des académies, le niveau de ségrégation des très favorisés au sein des formations pour chaque niveau d'étude en 2016. Les académies y sont classées en fonction de la valeur moyenne de leur IEN sur l'ensemble du cursus. L'analyse géographique révèle ainsi d'importantes différences inter-académiques, la valeur de l'indice étant comprise entre un minimum de 1,5 % (pour Dijon en L3) et un maximum de 6,5 % (pour Versailles en L1). En comparaison des moyennes obtenues par académies sur l'ensemble du cursus Licence et Master, nous pouvons extraire certaines tendances en distinguant les niveaux d'études. Tout d'abord, nous constatons un niveau d'entre soi légèrement supérieur en L2 qu'en L1 pour certaines académies (Besançon, Caen, Nice, Lille), contrairement à la tendance relativement nette mise en évidence au niveau national. La baisse de la ségrégation en L2 par rapport à L1 n'est donc pas portée par l'ensemble des

académies. Cela semble être le fait de certaines académies assez importantes démographiquement (comme Paris, Créteil, Versailles ou Lyon). De plus, nous observons un rebond particulièrement marqué de l'entre soi des très favorisés en Master dans un nombre significatif d'académies de petite taille (par exemple Clermont-Ferrand, Poitiers, Orléans-Tours, Reims, Rennes), en décalage avec ce qui est observé au niveau national pour les très favorisés. Il semble donc que, là encore, la baisse de la ségrégation entre la Licence et le Master soit portée par des académies de grandes taille et/ou liées à une grande métropole.

**Figure 8 : indice d'exposition normalisé aux très favorisés par académies et selon le niveau d'études (2016)**



Note : L1 pour licence 1, L2 pour licence 2, L3 pour licence 3, M pour master 1 et 2 ; les académies sont classées selon la valeur croissante de leur IEN (Figure 3).

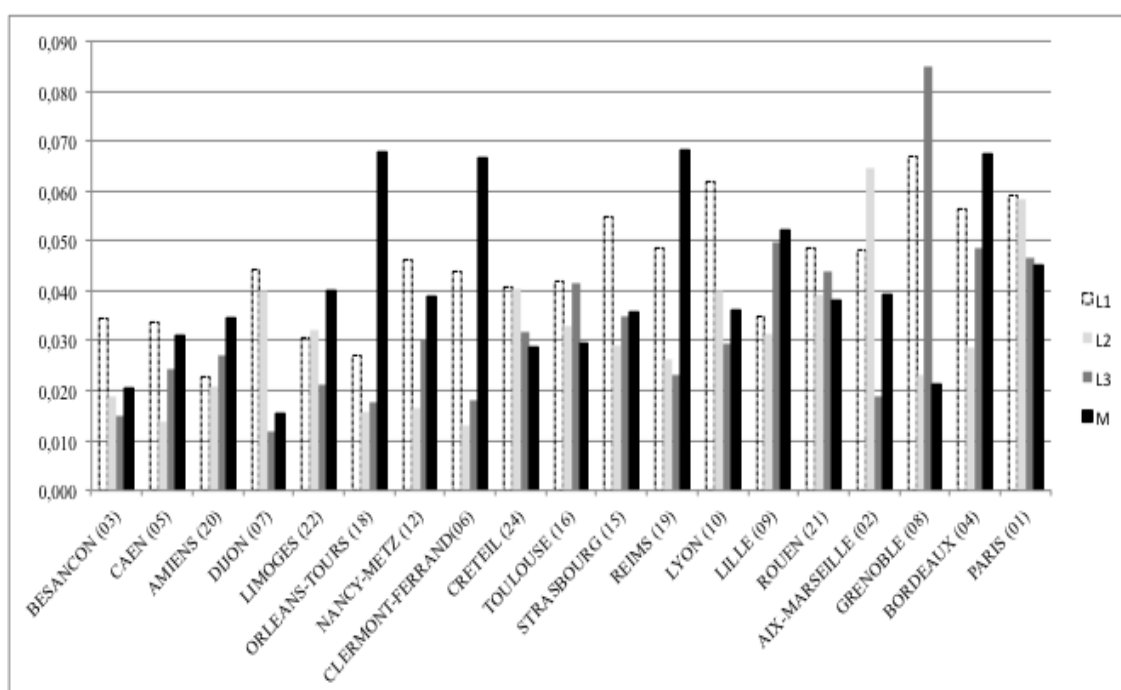
Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2006-2016 (MESRI) -calculs des auteurs.

La Figure 9, où les académies sont classées selon leur IEN pour les défavorisés sur l'ensemble du cursus, montre que la forte ségrégation des défavorisés pour certains niveaux d'étude, ne concerne que certaines académies. Les niveaux d'exposition des défavorisés sont particulièrement hétérogènes (avec un minimum de 1,1 % à Poitiers en L2 et un maximum de 13,1 % à Poitiers également, mais en Master). Le principal enseignement de l'analyse géographique est que la ségrégation des défavorisés n'est pas un phénomène généralisé : par rapport aux tendances observées au niveau national, pour lequel la moyenne est de 4,1 %, nous constatons que les phénomènes de ségrégation semblent, au contraire, concentrés sur certaines académies et certaines années d'études. Nous constatons également de très fortes disparités de ségrégation entre niveaux d'études au sein de certaines académies. Ainsi, comme nous l'avons dit, Poitiers est l'académie la moins ségrégée en L2 et la plus ségrégée en Master. Ceci est valable pour d'autres académies : ainsi Nice est l'académie la plus

ségrégée en L2 et, pourtant, l'une des moins ségrégées en Master. De même, Grenoble présente des niveaux de ségrégation très fort en L3, mais en-dessous de la moyenne en L2 ou en Master. De manière globale, il n'y a quasiment aucune académie présentant des niveaux de ségrégation durablement élevés tout au long du cursus (à l'exception notable de Versailles). De même, peu d'académies présentent des niveaux de ségrégation continument faibles depuis la L1 (comme Besançon, Caen, Amiens ou Limoges). De forts effets de recomposition du profil social des étudiants ont lieu d'un niveau à l'autre au sein des académies et, sans doute, entre académies. Il y a peu d'académies intrinsèquement ségrégées ou mixtes et il est nécessaire d'effectuer un croisement entre académies et niveaux d'études pour obtenir une cartographie satisfaisante de la ségrégation sociale à l'Université en France.

**Figure 9 : indice d'exposition normalisé aux défavorisés par académies et selon le niveau d'études (2016)**



Note : L1 pour licence 1, L2 pour licence 2, L3 pour licence 3, M pour master 1 et 2 ; les académies sont classées selon la valeur croissante de leur IEN (Figure 4).

Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2006-2016 (MESRI) -calculs des auteurs.

## Conclusion

Cette étude quantitative sur l'évolution de la ségrégation sociale des formations universitaires sur la période 2006-2016, a permis de mettre en évidence plusieurs faits stylisés. Tout d'abord, les phénomènes de ségrégation sociale sont bien présents à l'Université, mais à des niveaux deux à trois fois inférieurs à ceux déjà documentés pour l'éducation secondaire.

Ensuite, l'analyse géographique a révélé de profondes disparités inter-académique de la ségrégation des formations universitaires. Ainsi, les niveaux de ségrégation obtenus en Île-de-France ou dans les grandes académies de Province (Lille, Lyon, Aix-Marseille) ne sont pas systématiquement supérieurs à ceux observés dans de petites académies, contrairement à ce qui est constaté pour le secondaire. La ségrégation semble peu liée à la taille de l'académie, mais semble plus liée à la mobilité étudiante : la mobilité inter-académique des étudiants est corrélée positivement à la ségrégation sociale des défavorisés.

Enfin, l'hétérogénéité spatiale de la ségrégation à l'Université est particulièrement forte. La ségrégation concerne plus spécifiquement certaines zones géographiques, pour certaines formations à certains niveaux d'étude. La mise en évidence d'un niveau de ségrégation en moyenne faible à l'échelle de la France est ainsi parfaitement compatible avec des niveaux localement élevés, voire très élevés.

Ces divers éléments suggèrent que poursuivre l'étude de la ségrégation sociale à l'Université nécessite notamment de clarifier la part prise par l'abandon des études et par les différentes formes de mobilité étudiante tout au long du cursus en fonction de l'origine sociale et géographique des étudiants.

## Bibliographie

Abraham Y (2007) Du souci scolaire au sérieux managérial, ou comment devenir un HEC. *Revue française de sociologie*, 48 (1) : 37-66.

Baron M (2005) Les migrations étudiantes dans le système universitaire français au début des années 90. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2005 (2) : 281-300.

Bourdieu P (1989) *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Les Editions de Minuit, 1989.

Bourguignon (1979) Decomposable income inequality measures. *Econometrica* 47 : 901–920.

Brinbaum Y, Huguée C, Poullaouec T (2018) 50% to the bachelor's degree... but how? Young people from working-class families at university in France. *Economie et Statistique* 499 : 79–105.

Canals V, Diebolt C et Jaoul M (2003) Convergence et disparités régionales du poids de l'enseignement supérieur en France : 1964-2000. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2003 (4) : 649-669.

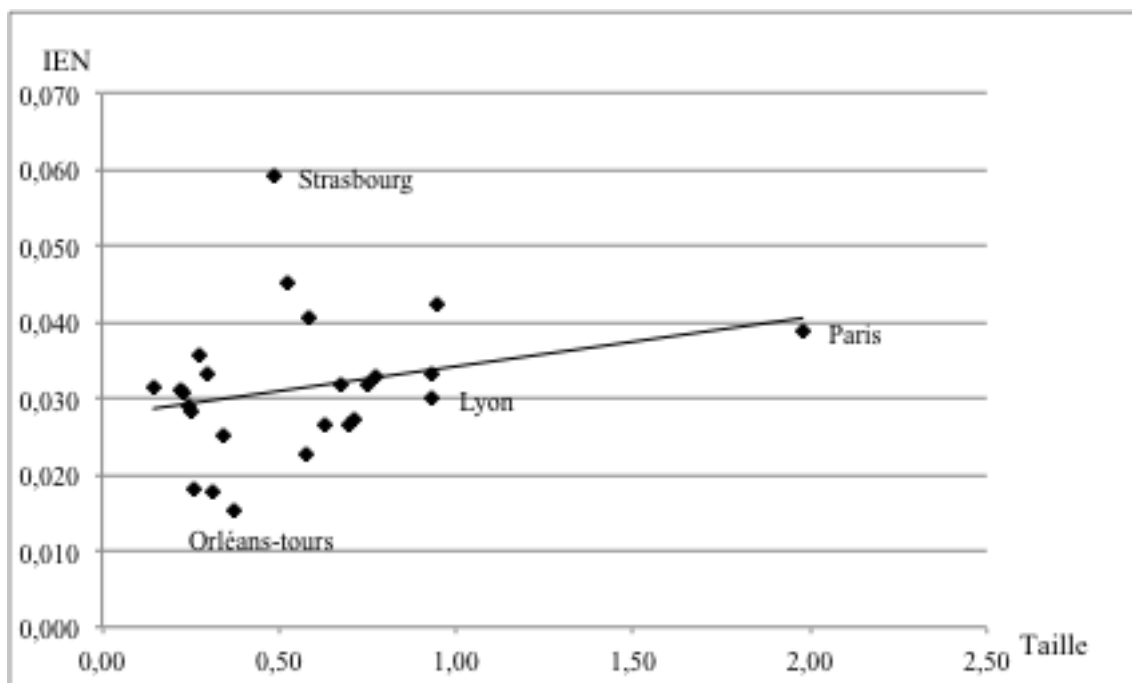
Courtioux P, Maury TP (2018) Public, privé et éducation prioritaire : une analyse comparative de la mixité sociale à l'école. *Formation-Emploi*, 144 : 133-154.

Dévoüé É M (2005) Demande d'enseignement supérieur et attractivité des régions françaises pour les étudiants (1990-2002). *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2005 (1) : 109-124.

- Frankel D M and Volij O (2011) Measuring School Segregation. *Journal of Economic Theory* 146:1-38.
- Frouillou L (2016) *Les mécanismes d'une ségrégation universitaire francilienne : carte universitaire et sens du placement étudiant* ». Thèse de géographie. Université Paris I Pantheon-Sorbonne.
- Geiss R, Keslassy E, Laurent D (2006) *Ouvrir les grandes écoles à la diversité*. Rapport de l'Institut Montaigne, Janvier.
- Givord P, Guillerm M, Monso O, Murat F (2016) Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif ? Une étude de la composition sociale des collèges français. *Education & Formations*, 91 : 21-51.
- Hutchens R (2001), Numerical measures of segregation: desirable properties and their implications. *Mathematical Social Sciences*, 42 : 13–29.
- Ly ST et Riegert A (2015) *Mixité sociale et scolaire, ségrégation inter et intra établissement dans les collèges et lycées français*. Rapport du Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire. La Documentation Française, Paris.
- Ly ST, Maurin E et Riegert A (2014) *La mixité sociale et scolaire en Île-de-France : le rôle des établissements*. Rapport de l'Institut des Politiques Publiques n°4.
- Mora R, Ruiz-Castillo J (2003) Additively decomposable segregation indices: the case of gender segregation by occupations and human capital levels in Spain. *The Journal of Economic Inequality*, 1 : 147–179.
- Rouban L (2015) L'ENA ou 70 ans de paradoxe. CEVIPOF, Paris, Septembre.
- Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) – Universités : inscriptions- 2006-2016 SIES - Ministère de l'Enseignement Supérieur [producteur], ADISP [diffuseur].

## Annexe

**Figure 10 : indice d'exposition normalisé des très favorisés et taille de l'académie pour 2006**

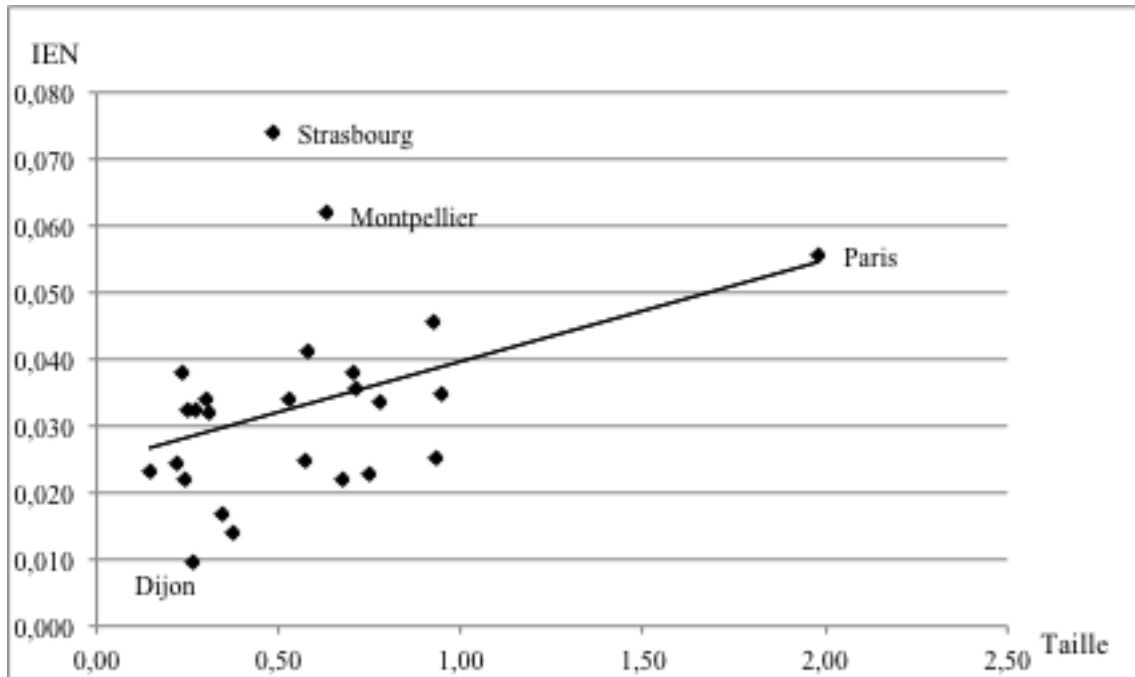


Lecture : La taille de l'académie est exprimée en centaines de milliers d'étudiants. IEN pour indice d'exposition normalisé. La droite de régression a la forme suivante :  $Y_i = 0,028 + 0,006 X_i$  ; le coefficient de corrélation est de 0,269.

Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2006 (MESRI) -calculs des auteurs.

**Figure 11 : indice d'exposition normalisé aux défavorisés et taille de l'académie pour 2006**



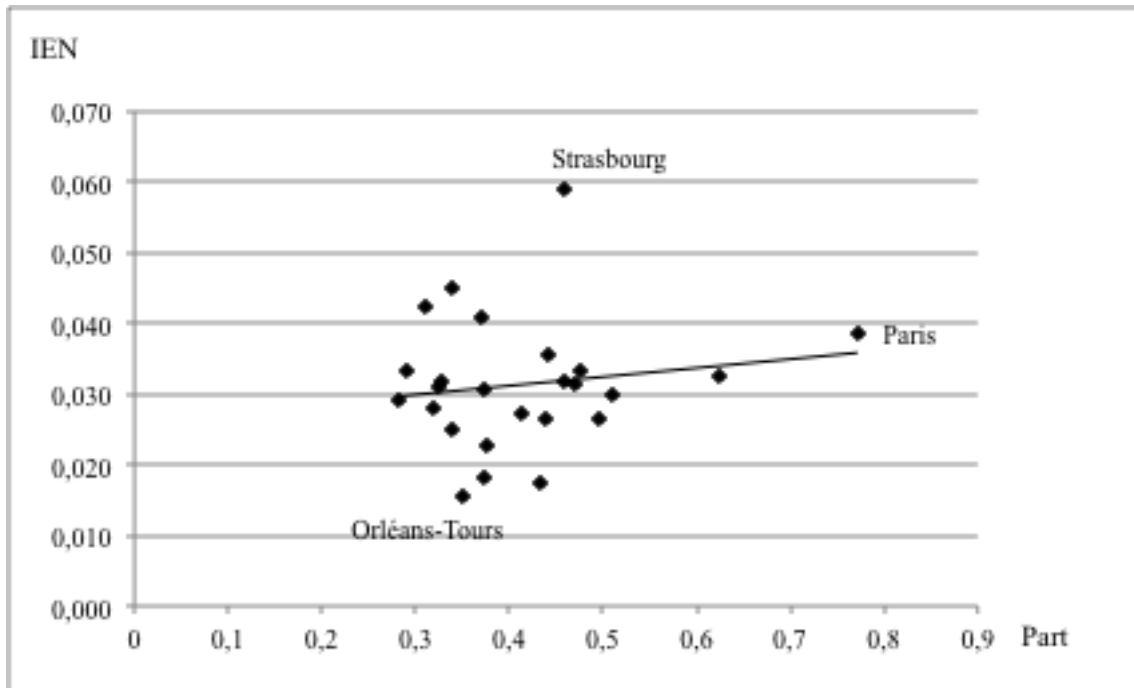
Lecture : La taille de l'académie est exprimée en centaine de milliers d'étudiants. IEN pour indice d'exposition normalisé. La droite de régression a la forme suivante :  $Y_i = 0,025 + 0,015 X_i$  ; le coefficient de corrélation est de 0,160.

Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2006 (MESRI) -calculs des auteurs.



**Figure 12 : indice d'exposition normalisé aux très favorisés et proportion d'étudiants ayant obtenu le Bac dans une autre académie (2006)**

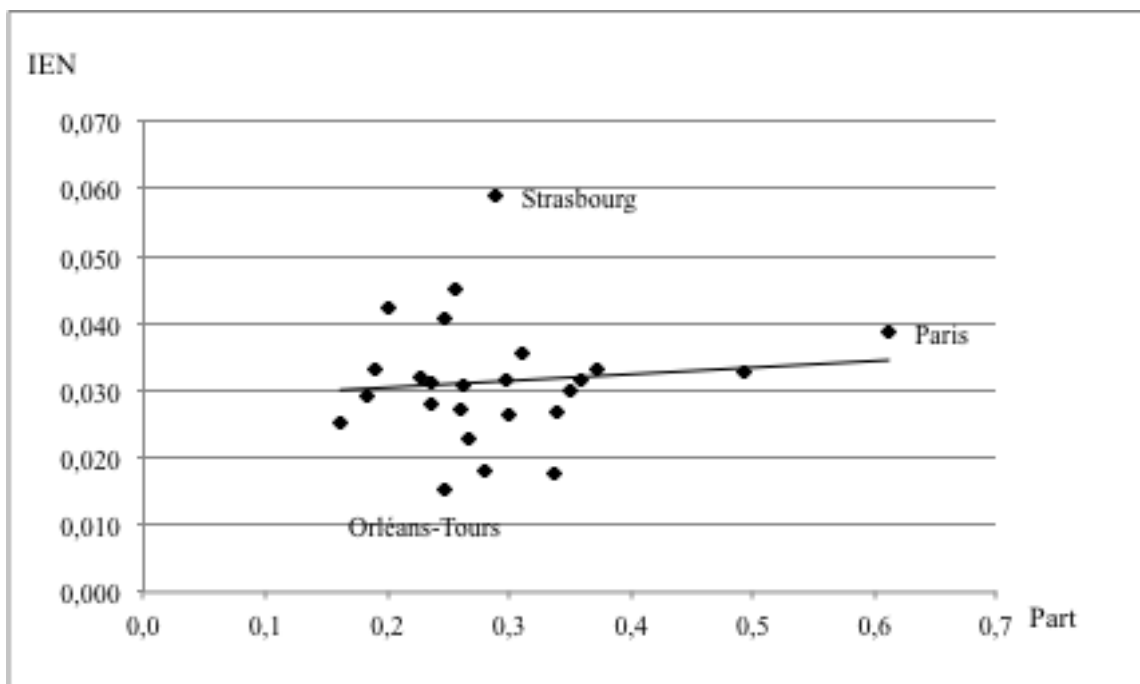


Lecture : IEN pour indice d'exposition normalisé. La droite de régression a la forme suivante :  $Y_i = 0,026 + 0,013 X_i$  ; le coefficient de corrélation est de 0,149.

Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2006 (MESRI) -calculs des auteurs.

**Figure 13 : indice d'exposition normalisé aux très favorisés et proportion d'étudiants dont les parents résident dans une autre académie (2006)**

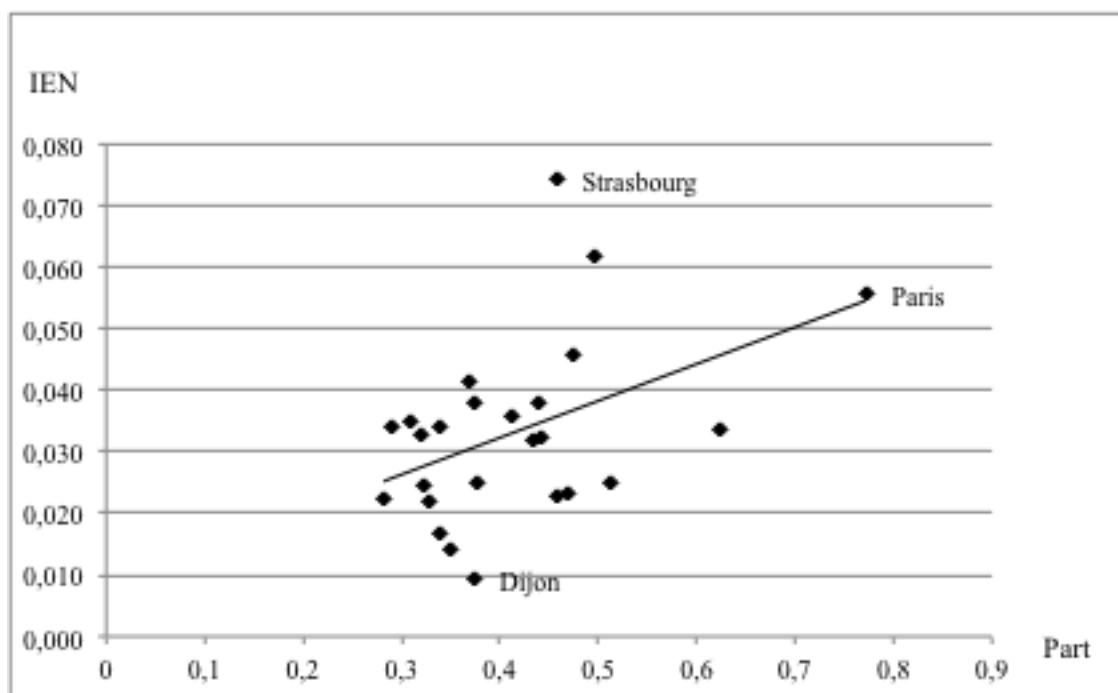


Lecture : IEN pour indice d'exposition normalisé. La droite de régression a la forme suivante :  $Y_i = 0,028 + 0,010 X_i$  ; le coefficient de corrélation est de 0,103.

Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2006 (MESRI) -calculs des auteurs.

**Figure 14 : indice d'exposition normalisé aux défavorisés et proportion d'étudiants ayant obtenu le bac dans une autre académie (2006)**

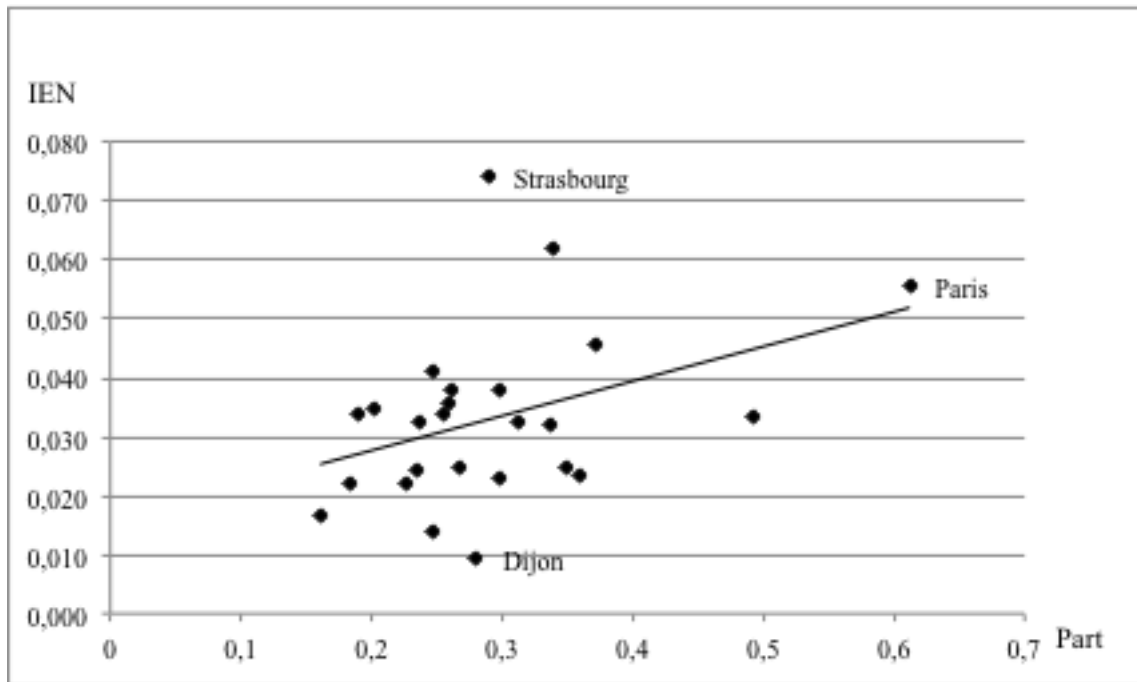


Lecture : IEN pour indice d'exposition normalisé. La droite de régression a la forme suivante :  $Y_i = 0,008 + 0,060 X_i$  ; le coefficient de corrélation est de 0,450.

Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2006 (MESRI) -calculs des auteurs.

**Figure 15 : indice d'exposition normalisé aux défavorisés et proportion d'étudiants dont les parents résident dans une autre académie (2006)**



Lecture : IEN pour indice d'exposition normalisé. La droite de régression a la forme suivante :  $Y_i = 0,016 + 0,059 X_i$  ; le coefficient de corrélation est de 0,391.

Champ : ensemble du système universitaire français (hors doctorat).

Source : SISE 2006 (MESRI) -calculs des auteurs.